

Les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa (République de Côte d'Ivoire) vers l'Europe

Bérenger Tabayard Guei, Criminologie (Sociologie Criminelle)
Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

[Doi:10.19044/esj.2025.v21n11p118](https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n11p118)

Submitted: 05 March 2025

Accepted: 22 April 2025

Published: 30 April 2025

Copyright 2025 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

Cite As:

Guei B.T. (2025). *Les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa (République de Côte d'Ivoire) vers l'Europe*. European Scientific Journal, ESJ, 21 (11), 118. <https://doi.org/10.19044/esj.2025.v21n11p118>

Résumé

L'étude a pour objectifs d'analyser les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe. Daloa est une ville considérée comme plaque tournante de la migration clandestine en Côte d'Ivoire selon plusieurs organisations locales et internationales. L'hypothèse générale qui a conduit cette recherche soutient que les parcours migratoires clandestins sont marqués par des pratiques criminelles. L'étude a été menée auprès de 34 migrants de retour sélectionnés selon la méthode d'échantillonnage par boule de neige. Pour recueillir les données, nous avons eu recours à des techniques dites de l'enquête-interrogation et à l'étude documentaire. Ces données ont été ensuite analysées avec les méthodes d'analyse qualitative et quantitative et d'analyse de contenu. Les résultats obtenus renseignent que les personnes engagées dans les parcours migratoires clandestins de Daloa vers l'Europe ont été victimes d'arnaques, de vols et d'agression commises par des passeurs, des groupes armés ou des personnes malveillantes. Des cas de bavures policières et de dépouillements ou d'extorsions perpétrés par des forces de sécurité ont également été mentionnés dans les pays de transit comme le Burkina Faso, le Mali, le Maroc, la Libye et l'Algérie. Ces malversations surviennent généralement dans les villes frontalières ou celles qui servent de points de passage aux migrants.

Mots-clés : Abus – criminalité - migration clandestine – parcours - violence

Criminogenic aspects of clandestine migration experiences from the city of Daloa (Republic of Côte d'Ivoire) to Europe

Bérenger Tabayard Guei, Criminologie (Sociologie Criminelle)
Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Abstract

The aim of the study is to analyse the criminogenic aspects of clandestine migration experiences from the town of Daloa to Europe. According to several local and international organisations, Daloa is considered to be a hub for illegal migration in Côte d'Ivoire. The general hypothesis underlying this research is that clandestine migration routes are marked by criminal practices. The study involved 34 return migrants selected using the snowball sampling method. To collect the data, we used survey-interrogation techniques and documentary research. The data was then analysed using qualitative, quantitative and content analysis methods. The results show that people involved in clandestine migratory routes from Daloa to Europe have been victims of scams, robberies and assaults by smugglers, armed groups, or malicious individuals. Cases of police blunders and robbery or extortion by security forces have also been reported in transit countries such as Burkina Faso, Mali, Morocco, Libya and Algeria. These abuses generally occur in border towns or towns used by migrants as crossing points.

Keywords: Abuse, crime, illegal migration, violence

Introduction

Les migrations sont des phénomènes historiques ancrés dans les pratiques humaines depuis des siècles. Profondément liés à l'environnement, à l'économie et à la politique, ces mouvements migratoires, quelle que soit leur nature, sont le fait de 258 millions de personnes, soit 3,8% de la population mondiale en 2017 (UNHCR, 2017). Selon l'OIM (2020), plus de 272 millions de personnes vivaient en 2019 dans un autre pays que leur pays de naissance, soit 119 millions de plus qu'en 1990, et plus de trois fois plus qu'en 1970. Si la proportion de migrants internationaux dans le monde selon l'OIM (*op.cit.*) a augmenté au cours de cette période, il apparaît clairement que la majorité de personnes continue de vivre dans le pays où elles sont nées. Toutefois, au-delà de ces dynamiques migratoires globales, les migrations clandestines, particulièrement celles de l'Afrique vers l'Europe, font, ces dernières années, de manière récurrente, la une des médias en raison des flux

importants et des tragédies qu'elles entraînent. « L'actualité est en effet rythmée par les naufrages survenus en Méditerranée, dans un contexte de soutien électoral croissant aux partis politiques européens nationalistes et anti-immigration » (Gubert, Mesplé-Somps ; 2024). À ce propos, le PNUD (*op.cit.*) rapporte que près de 1970 migrants venus de 39 pays africains étaient arrivés de manière irrégulière et s'étaient établis dans 13 pays européens. Entre 2017 et 2022, plus de 195691 migrants ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont arrivés clandestinement en Italie, en Espagne, en Grèce, à Malte et à Chypre par voie maritime et terrestre (OIM, 2022). Cette tendance s'est poursuivie en 2023, où plus de 39910 migrants ont atteint les îles Canaries de manière irrégulière après avoir traversé en bateau depuis les côtes de l'Afrique de l'Ouest, soit une augmentation de 155 pour cent par rapport à 2022 (OIM, 2024). Au nombre de ces personnes qui empruntent ces voies clandestines au risque de leur vie, figurent des ressortissants Ivoiriens comme le souligne l'OIM (2018). Selon l'organisation, environ 13000 personnes se réclamant de la nationalité ivoirienne avaient atteint les côtes italiennes en 2016, plaçant la Côte d'Ivoire au quatrième rang des pays d'arrivées en Afrique de l'Ouest. Concernant la ville de Daloa, objet de cette recherche, l'OIM affirme que 6% des migrants de retour en 2017 étaient issus de cette localité, derrière Abidjan et ses alentours représentant 60%. Au-delà de ces flux considérables, ces parcours sont marqués par une criminalité multiforme, qui attire également l'attention des acteurs et institutions des migrations. La criminalité liée aux parcours migratoires de l'Afrique vers l'Europe est une réalité socio-sécuritaire qui interroge sur la vulnérabilité des personnes en situation de migration face aux risques et violences (Faret, 2020 : 1). Plusieurs organisations internationales soutiennent cette réalité affirmant que les migrants subsahariens endurent des supplices et des sévices sur les routes migratoires africaines (HCR, 2020). Selon OIM (2023) et l'ONUDC (2022), environ 80% des migrants clandestins originaires de l'Afrique de l'Ouest ont été en contact avec des passeurs, qui pour la plupart sont impliqués dans des activités criminelles telles que les réseaux de trafic d'organes ou de traite humaine.

Les parcours migratoires de la Côte d'Ivoire vers l'Europe, sont particulièrement impactés par ce phénomène. Selon Nanquette (2020), des candidats à la migration ont été mis « sous contrat » par des passeurs à leur départ, les plaçant dans des situations apparentées à la traite d'êtres humains telles que la confiscation du passeport, le travail forcé et non rémunéré pour rembourser une « dette » dont ils ignoraient l'existence. Un rapport de l'OIM (2021) sur les migrants de retour en Côte d'Ivoire révèle également que près de deux migrants sur trois ont déclaré avoir été victimes de violence, d'abus ou exploitation au cours de leur voyage.

Face à cette situation, l'État de Côte d'Ivoire a déployé une série de mesures visant à réduire considérablement ces flux à ses frontières. Ces efforts se sont concrétisés par la conclusion de plusieurs accords¹ avec les pays de destinations et renforcés par une coopération étroite avec des partenaires locaux et internationaux. Ces accords dans l'ensemble visaient à unir les pays de départ, de transit et de destinations afin de lutter efficacement contre les causes structurelles des migrations, à faciliter le retour et la réintégration des migrants, ainsi qu'à lutter contre la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et le travail forcé². En parallèle, des campagnes de sensibilisation ont été menées dans plusieurs localités stratégiques du pays.

Cependant, malgré les mesures prises pour contenir ce phénomène, les efforts déployés semblent insuffisants pour dissuader certains candidats à la migration clandestine, qui continuent d'en être victimes. Aussi, bien que ce phénomène soit toujours d'actualité en Côte d'Ivoire, il semble ces derniers temps être ignoré ou banalisé par les décideurs, le passant presque sous silence. Cette indifférence n'est-elle pas suffisante pour amener à questionner à nouveau les aspects criminogènes et leurs manifestations afin d'attirer davantage l'attention sur l'urgence humanitaire et sécuritaire que représente ce phénomène ?

À ce sujet, plusieurs travaux portant sur les migrations clandestines ont déjà mis en évidence la dangerosité de ces trajectoires. Selon certains auteurs ces migrants viennent d'Afrique subsaharienne, de l'Ouest (du Mali et du Nigeria par exemple) comme de l'Est (notamment d'Érythrée et de Somalie), pays qu'ils fuient en raison des violences et les guerres extrêmes (Médecins Sans Frontières ; s.d). Ces personnes sont victimes de traitements inhumains, d'exploitation et de violations de leurs droits fondamentaux tels que la traite d'êtres humains, le trafic illicite, la torture, la détention illégale, le meurtre, l'arnaque, etc. (El Yessa, 2008 ; ONU, 2018 ; HCR, 2020 ; OID, 2021). D'autres auteurs soutiennent que si les hommes comme les femmes subissent fréquemment ces violences, les femmes sont spécifiquement confrontées à des violences basées sur le genre, le plus souvent des violences sexuelles. Cette victimisation qui a lieu le plus souvent dans les pays de transit et d'arrivée

¹ En juin 2016, la Côte d'Ivoire a participé à la signature d'un partenariat à Strasbourg, entre l'Union Européenne et plusieurs pays africains. Ce partenariat vise une coordination accrue pour élaborer des pactes dans le strict respect des obligations relatives aux droits humains et humanitaires.

En 2018, la Côte d'Ivoire a ratifié le Pacte de Marrakech.

En juin 2020, elle a aussi signé en collaboration avec d'autres pays d'Afrique subsaharienne des accords bilatéraux avec la France pour sur la circulation et le séjour des personnes.

² Le 14 décembre 2023 le Comité National de lutte contre la traite des personnes et la Fondation internationale Cocoa Initiative ont procédé à la signature de l'accord de partenariat et de coopération en vue de lutter contre la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et le travail forcé.

comme le Burkina Faso, le Niger, la Libye, l'Algérie, le Maroc et encore aux frontières, impliquent aussi bien l'armée, la police ou les forces de l'ordre, des passeurs et trafiquants, que d'autres réfugiés rencontrés sur la route ou des membres de leur propre famille (Sall, 2007 ; Nour, 2007 ; Freedman, 2018 ; Adam-Vézina, 2020 : 77-77). Sur cette question, Toppé (2022), dont une partie des travaux aborde le profil et le parcours des migrants clandestins de Daloa vers l'Europe, affirme « parmi ces jeunes, il y a de plus en plus, un taux important de femmes et d'enfants. Comme des voyageurs ordinaires, ils embarquent à bord des minicars, des bus, ou même des camions, en direction du Burkina Faso, du Mali, du Niger, puis de la Lybie pour traverser la méditerranée. »

Cette production, témoigne de l'ampleur du phénomène et de la diversité des mécanismes de la criminalité dans les parcours migratoires clandestins. Toutefois, très peu de travaux scientifiques se sont particulièrement ou exclusivement intéressés aux aspects criminogènes dans les parcours migratoires clandestins de Daloa vers l'Europe. Ainsi, cette recherche se révèle pertinente, car elle cherche à combler ce manque.

De ce qui précède, il émerge une question dont les tentatives de réponse permettront de comprendre la problématique des aspects criminogènes dans les parcours migratoires et d'avoir un regard nouveau sur ce phénomène. Ainsi, l'on se pose la question de savoir : Quels sont les aspects criminogènes qui jalonnent les parcours migratoires de la ville de Daloa vers l'Europe ?

Objectifs et hypothèses de la recherche

Cet article a comme objectif général d'analyser les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe. Spécifiquement, il vise les objectifs suivants :

- Identifier les formes de criminalité subies par les personnes qui migrent clandestinement de Daloa vers l'Europe ;
- Analyser leurs modes de manifestations.

L'hypothèse générale qui a conduit cette recherche est que les parcours migratoires clandestins sont marqués par des pratiques criminelles. De celle-ci, les deux hypothèses spécifiques suivantes ont été formulées :

- Les personnes engagées dans les parcours migratoires clandestins de Daloa vers l'Europe sont exposées à des arnaques, des vols et des agressions.
- Les personnes qui migrent clandestinement de Daloa vers l'Europe sont victimes de bavures policières et de dépouillements.

Méthodologie

Terrain d'étude

Les enquêtes de terrain sur lesquelles repose cette recherche ont été menées dans la ville de Daloa, dans le cadre d'une recherche académique doctorale entre août et octobre 2020, puis entre mai et juin 2023. Située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, la ville de Daloa représente le chef-lieu de la région administrative du Haut Sassandra. Cette localité compte une population d'environ 421 081 habitants (RGPH, 2021) sur une superficie de 13 km²³, faisant d'elle ainsi, un important pôle économique de cette partie du pays. Cette ville cosmopolite constitue un important carrefour de l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Elle attire de nombreux visiteurs, qu'ils soient allochtones ou allogènes, en quête d'une vie meilleure. Notre choix s'est porté sur cette localité parce qu'elle est identifiée comme l'une des principales plaques tournantes de la migration clandestine en Côte d'Ivoire (OIM, 2018). Aussi, la présence de nombreuses structures spécialisées dans la prise en charge de migrants représentait un atout majeur pour nous dans la mise en relation avec les migrants.

Population et échantillon d'enquête

Pour cette recherche, nous avons opté pour une catégorie principale de personnes : les personnes migrantes de retour au pays. Notre choix s'est porté sur cette catégorie parce qu'elle est mieux placée pour nous apprendre de son expérience migratoire. Pour constituer notre échantillon, nous avons privilégié la technique de l'échantillonnage par boule de neige. « Cette technique consiste à choisir un noyau d'individus (personnes considérées comme influentes, par exemple) auquel sont ajoutées toutes les personnes en relation (d'affaires, de travail, d'amitié, etc.) avec eux, et ainsi de suite » (N'da, 2015 :106). « Elle repose sur le succès du premier échange. Le chercheur établit un lien de confiance avec un informateur privilégié, qui le mettra en contact avec d'autres personnes de son groupe d'appartenance. L'échantillon est ainsi constitué avec l'aide de chaque participant, à qui le chercheur demande de le mettre en contact avec un ou plusieurs autres répondants » (Giroux, Tremblay et Bouret, 2010 :104). De manière pratique, nous nous sommes appuyés sur nos contacts associatifs, fruits de nos expériences préalables sur le sujet. Ces derniers nous ont ensuite mis en relation avec des migrants, avec qui ils collaboraient. A leur tour, ceux-ci nous ont orientés vers d'autres migrants. Ainsi, l'échantillon a été constitué de manière progressive. Au total, nous avons pu interroger 34 migrants de retour, qui ont partagé leur vécu.

³ Rezo-Ivoire. (n.d). L'histoire de la ville de Daloa. Rezo-Ivoire.net

Techniques de collecte de données

Pour recueillir les données, nous avons recouru principalement à deux techniques : l'étude documentaire et l'enquête-interrogation.

L'étude documentaire nous a permis d'avoir une idée des migrations clandestines en générale, et plus particulièrement des aspects criminogènes des parcours migratoires, afin de mieux circonscrire notre objet de recherche. Dans cette dynamique, nous nous sommes rendus dans plusieurs centres de documentations et bibliothèques, notamment les bibliothèques de l'UFR Criminologie d'Abidjan, de la faculté des sciences humaines et arts de l'université de Poitiers, en France et du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) d'Abidjan. Nous avons aussi consulté divers sites internet et pris part à de nombreux colloques portant sur les questions migratoires. Pour ce qui est de l'enquête-interrogation, elle s'est appuyée sur des entretiens collectifs et individuels réalisés auprès des migrants, à l'aide d'un guide d'entretien semi-directif et d'un questionnaire à items à réponses fermées et ouvertes. Ces entretiens avaient pour but de recueillir des données sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques des migrants, les espaces qu'ils ont parcourus, ainsi que des actes criminels auxquels ils ont été exposés. Nous les avons menés nous-même en présentiels. Les enquêtés ont volontairement participé à ces entretiens pendant lesquels nous avons procédé à des enregistrements audio par magnétophone. Cette démarche nous a permis d'avoir des données consistantes et de retranscrire fidèlement les témoignages des migrants.

Méthodes d'analyse et de traitement de données

Pour analyser les données, nous avons recouru à une méthodologie mixte qui intègre l'analyse qualitative, l'analyse quantitative et l'analyse de contenu.

Selon Deslauriers (1991 :6), l'analyse qualitative recherche le sens et la finalité de l'action humaine et des phénomènes sociaux. Il soutient qu'elle s'intéresse avant tout aux valeurs, intensions, finalités, croyances, idéologies des êtres humains et peu aux causalités. Ce modèle d'analyse pour N'da (2015 : 159), se concentre essentiellement sur les données obtenues à partir des textes, d'études de cas, d'entretiens, etc. Dans le cadre de cette recherche, l'analyse qualitative nous a permis de rendre compte de l'expérience migratoire telle que vécue par les migrants. À travers les récits et témoignages, nous avons pu cerner les pratiques criminelles qui jalonnent les parcours migratoires clandestins de Daloa vers l'Europe, ainsi que les logiques qui sous-tendent ces actes.

L'analyse quantitative, quant à elle, repose sur des statistiques de types descriptifs et des statistiques de types explicatifs ou inférentiels (N'da, *op.cit.* :160). Elle se concentre sur la description et l'analyse des phénomènes

sociaux et vise à quantifier les relations entre différentes variables dans un but descriptif. Ainsi, dans cette recherche, cette approche nous a permis de regrouper les données issues des questionnaires, puis de les transformer en statistiques descriptives. Puis, à l'aide du logiciel informatique Statistical Package for the Social Sciences (SPSS, version 26), nous avons pu confectionner des tableaux et des diagrammes pour représenter les données issues des caractéristiques des migrants, ainsi que les aspects criminogènes.

L'analyse de contenu, pour sa part, « est une technique d'étude détaillée des contenus de documents. Elle a pour rôle d'en dégager les significations, associations, intentions... non directement perceptibles à la simple lecture des documents (le terme document doit être pris au sens très large du terme, allant du texte au microfilm en passant par la bande magnétique...) » (Aktouf, 2006 : 111). Pour Bardin (1977 : 31- 43), elle sert à analyser et à interpréter des textes par une procédure de classification ou de codification. De façon pratique, nous avons eu recours à l'analyse de contenu pour analyser de manière approfondie les discours des migrants. Cela nous a permis de retenir les informations les plus fréquentes, ainsi que les singularités utiles pour la compréhension de cette étude.

Résultats

Caractéristiques socioéconomiques et démographiques

Les caractéristiques socioéconomiques et démographiques qui seront présentées dans cette section méritent des précisions. Comme mentionné plus haut, les enquêtes de terrain sur lesquelles repose cette recherche sont issues d'une recherche doctorale qui avait pour objectif d'identifier les facteurs explicatifs de la migration clandestine de la ville de Daloa vers l'Europe. Celle-ci s'est appuyé sur un échantillon de 43 migrants, dont 34 migrants de retour et 9 migrants potentiels. Ainsi, il paraît donc nécessaire de préciser que les données qui seront présentées sur les caractéristiques socioéconomique et démographiques prendront en compte les 9 potentiels et les 34 migrants de retour.

Age

Tableau 1 : Récapitulatif de l'âge des migrants

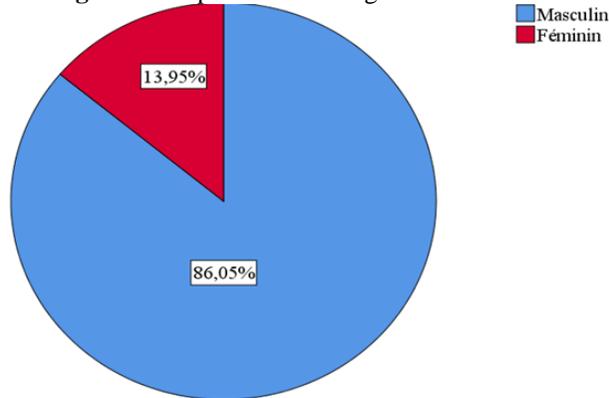
| | | Effectif | Pourcentage | Pourcentage valide |
|--------|------------------|----------|-------------|--------------------|
| Valide | [18-24 ans] | 17 | 39,5 | 39,5 |
| | [25-30 ans] | 14 | 32,6 | 32,6 |
| | [31-40 ans] | 10 | 23,3 | 23,3 |
| | [41 ans et plus] | 2 | 4,7 | 4,7 |
| Total | | 43 | 100,0 | 100,0 |

Source : Enquête de terrain, Août-octobre 2020, Mai-juin 2023

Le tableau 1 révèle que la majorité des migrants ont un âge compris entre 18 et 24 ans, ce qui représente 39,53% de la distribution. Cette tranche d'âge est suivie par celle des 25 à 30 ans qui constitue 32,56% de l'ensemble. En outre, les migrants dont l'âge varie entre 31 et 40 ans, soit 23,26% de la distribution, viennent en troisième position suivie de ceux de plus de 41 ans (4,65%).

Sexe

Figure 1 : Répartition des migrants selon le sexe

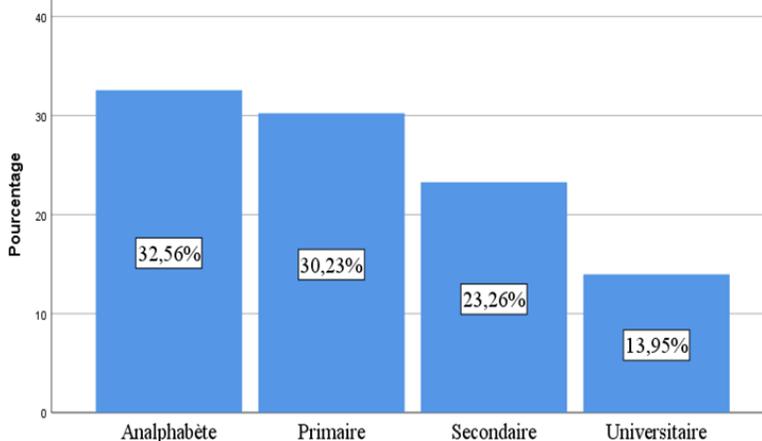


Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

Dans la figure 1, il est question du sexe des migrants. La distribution indique que la plupart des migrants sont de sexe masculin, ce qui donne un score de 86,04% (37), tandis que seulement 6 migrants, soit 13,96% (6), sont de sexe féminin.

Niveau d'instruction

Figure 2 : Répartition des migrants selon niveau d'instruction

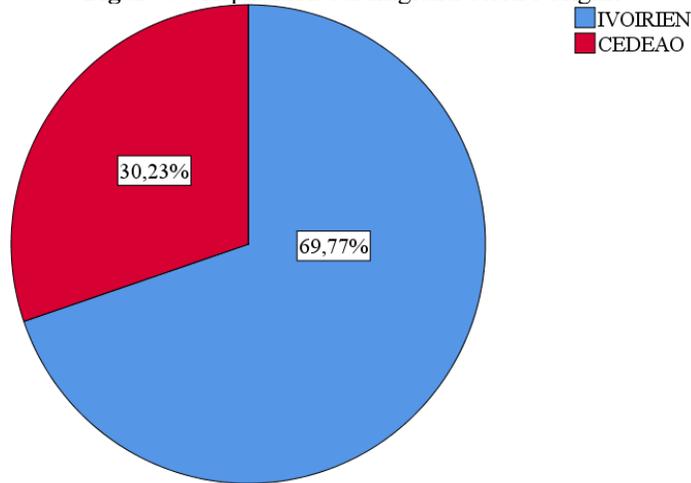


Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

La figure 2 présente les quatre niveaux d’instruction qui ont été identifiés chez les migrants enquêtés dans le cadre de cette étude. Il s’agit des niveaux analphabète, primaire, secondaire et universitaire. D’après cette figure, les migrants analphabètes constituent la plus importante couche des enquêtés avec 32,56% (14) de la représentativité. Ils sont suivis par les migrants ayant seulement le niveau d’instruction primaire (30,23% (13)). Les niveaux d’instruction secondaire et universitaire sont moins représentés avec des taux respectifs de 23,26% (10) et 13,95 (6) %.

Origine des migrants

Figure 3 : Répartition des migrants selon l’origine



Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

La figure 3 indique que 69,77% (30) des candidats à la migration clandestine de Daloa vers l’Europe sont d’origine ivoirienne, tandis qu’une proportion non négligeable de ces candidats provient de la CEDEAO, représentant 30,23% (13) de l’effectif total de nos enquêtés. Les raisons qui expliquent ce pourcentage élevé d’ivoiriens s’explique principalement par le fait que l’étude se déroule sur le territoire ivoirien.

Leu de résidence avant le départ

Tableau 2 : Récapitulatif des réponses des migrants sur leurs lieux de résidence avant leur départ

| Résidence à Daloa avant le départ | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valide | Pourcentage cumulé |
|-----------------------------------|-----------|-------------|--------------------|--------------------|
| Valide | Oui | 31 | 72,1 | 72,1 |
| | Non | 12 | 27,9 | 100,0 |
| | Total | 43 | 100,0 | 100,0 |

Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

L'analyse de ce tableau indique que 72,01 % des migrants enquêtés ont résidé dans la commune de Daloa avant le départ vers l'Europe, quand seulement 27,9 % proviennent d'autres régions interne ou externe vers Daloa.

Activités professionnelles

Tableau 3 : Récapitulatif des réponses des migrants sur leurs activités professionnelles avant le départ

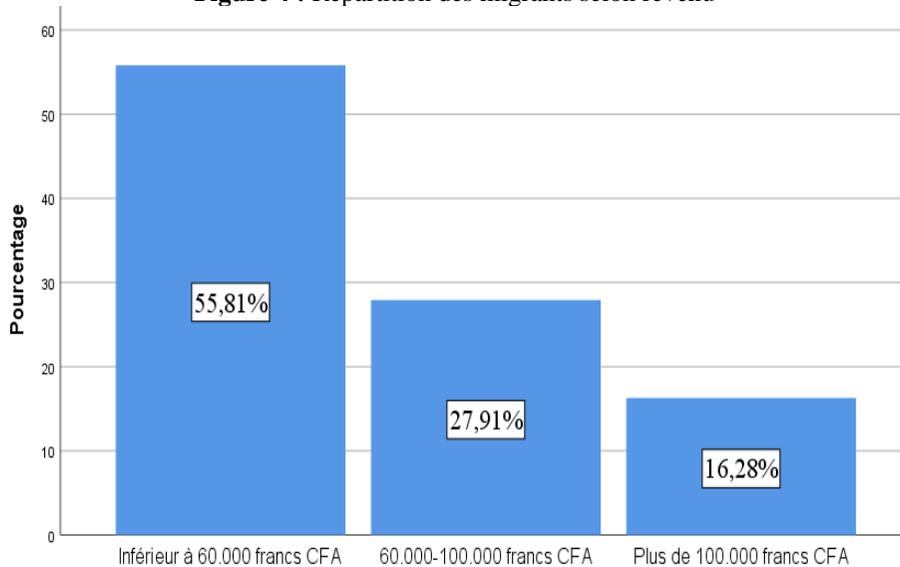
| Exercice d'activités professionnelles avant le départ | | | | Pourcentage valide | Pourcentage cumulé |
|---|-------|-----------|-------------|--------------------|--------------------|
| | | Fréquence | Pourcentage | | |
| Valide | Oui | 31 | 72,1 | 72,1 | 72,1 |
| | Non | 12 | 27,9 | 27,9 | 100,0 |
| | Total | 43 | 100,0 | 100,0 | |

Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

Le tableau montre que 72,1 % des migrants enquêtés exerçaient une activité professionnelle avant leur départ. Cela démontre que la majorité des candidats à la migration exerçait des activités génératrices de revenus. Toutefois, l'enquête qualitative nous a permis de comprendre que ceux qui travaillent évoluaient dans le secteur informel, principalement dans les domaines tels que le transport, l'agriculture, du bâtiment, de la mécanique, la cordonnerie, etc.

Revenu mensuel des migrants

Figure 4 : Répartition des migrants selon revenu



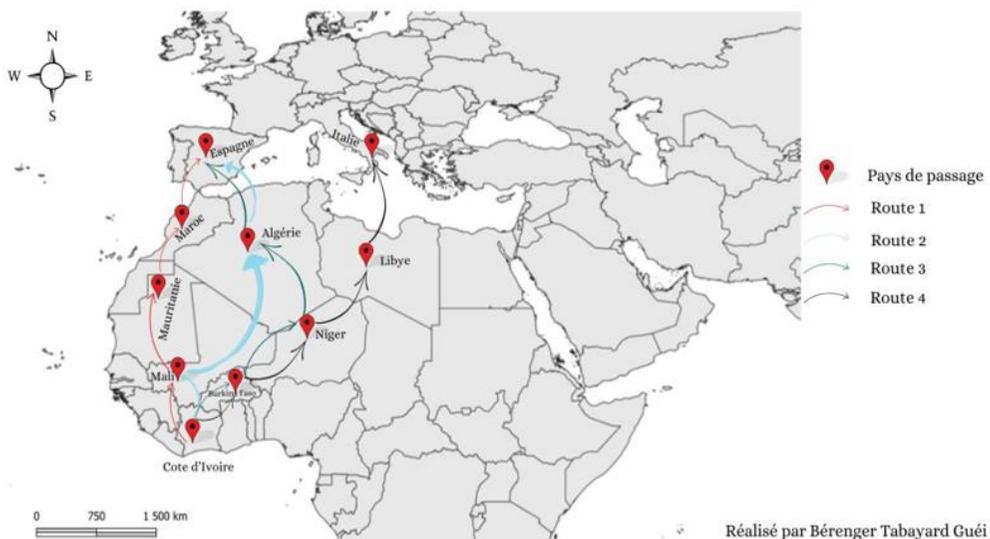
Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

La distribution ci-dessus révèle que la majorité des migrants qui exerçaient une activité professionnelle avant leur départ ont des revenus mensuels inférieurs à 60 000 francs CFA (55,81%), c'est-à-dire au SMIG ivoirien. Ce groupe est suivi de celui des migrants dont les revenus mensuels varient entre 60.000 francs CFA et 100.000 francs CFA (27,91%). Enfin, viennent ceux qui font en moyenne plus de 100.000 francs CFA comme revenu mensuel (16,28%).

Parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe

Figure 5 : Routes migratoires de la ville de Daloa vers l'Europe

Routes migratoires de la ville de Daloa vers l'Europe



Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

L'enquête a révélé que les personnes qui migrent clandestinement de Daloa vers l'Europe empruntent plusieurs routes distinctes, principalement quatre, comme l'indique la carte ci-dessus. C'est dans ces espaces migratoires qu'ils subissent toute sorte d'actes criminels, qui seront détaillés dans la section consacrée aux aspects criminogènes.

La première route commence à Daloa, passe par le Burkina Faso, le Niger et la Libye avant d'atteindre l'Italie. Il ressort des témoignages que cette route est la plus empruntée malgré les dangers qu'elle présente. En effet, la présence de nombreux réseaux de trafic d'êtres humains conséquence de la crise militaire que traverse la Libye depuis 2011 facilite parfois le projet migratoire à cause de la porosité des frontières. Depuis la ville de Daloa, les migrants traversent plusieurs pays africains avant d'atteindre les côtes méditerranéennes centrales pour l'Italie. De Daloa, ils cherchent à regagner le Burkina Faso, Ouagadougou étant un point de transit important, comme

mentionné par la majorité des enquêtés. Au Niger, les villes de Niamey et d'Agadez représentent des passages importants pour traverser le désert en route vers la Libye. Une fois en Libye, la Méditerranée centrale se présente comme la voie principale vers l'Italie. C'est là que les migrants embarquent souvent sur des pateras pour tenter la traversée. La seconde route part de la ville de Daloa jusqu'en Espagne en passant par le Burkina Faso, le Niger et l'Algérie. Cette route est considérée par les migrants comme l'une des voies les plus difficiles en raison des contrôles stricts en Algérie. À partir de la ville de Daloa, les migrants à bord de bus ou minicars traversent plusieurs villes principales au Mali, notamment Bamako, Gao et Tombouctou. En Algérie, les points de passages clés mentionnés par les enquêtés sont les villes de Tamanrasset et d'Alger. En ce qui concerne la troisième route, partant de la ville de Daloa jusqu'en Espagne via le Mali et l'Algérie, il ressort que les migrants passent par plusieurs étapes avant d'atteindre les côtes espagnoles. Une particularité de cette route se trouve au Niger, à Agadez particulièrement, où l'on constate une bifurcation importante. Une fois à Agadez, les migrants ont le choix entre continuer vers le nord pour atteindre la Libye ou se diriger vers l'ouest en passant par Arlit pour rejoindre Alger via la ville de Tamanrasset. Ce trajet se fait souvent à pied ou à bord de véhicules de type pick-up ou de gros camions transportant des marchandises. Selon l'enquête, plusieurs migrants ont été victimes d'agression de la part des groupes pendant cette traversée à travers le désert entre le Niger et l'Algérie. Enfin, la quatrième route est celle qui part de la ville de Daloa jusqu'en Espagne en passant par le Mali, la Mauritanie et le Maroc. Les migrants qui ont emprunté cette route soutiennent que, de la ville Daloa, ils regagnent la Mauritanie en transitant par la ville de Bamako au Mali. C'est de là qu'ils progressent vers le Maroc via le désert. Au niveau de la Mauritanie, les villes de Nouakchott et Nouadhibou servent de points de passage pour mieux préparer la traversée du Sahara occidental. Une fois au Maroc, leur objectif principal est d'atteindre les enclaves espagnoles (Ceuta et Melilla) à la nage ou dans des canots pneumatiques ou encore en passant par-dessus des murs érigés. Cette route est, selon l'enquête, décrite comme l'une des routes les plus dangereuses. En effet, les personnes enquêtées évoquent les souffrances auxquelles elles ont été exposées en passant par le Sahara occidental qui se situe entre la Mauritanie et le Maroc. Un trajet durant lequel beaucoup ont été victimes de violences physiques, de groupes armés. Ils évoquent également les violences des forces de sécurité marocaines aux frontières.

En somme, il est important de souligner que ces routes ne sont pas le plus souvent choisies par les migrants de manière anodine. Leur choix repose préalablement sur les informations et les conseils reçus des migrants qui les ont précédés. Ce choix dépend aussi de la perception de la facilité de

traverser certains lieux, ainsi que des opportunités potentielles qu'ils offrent en termes de travail, indispensable au projet.

Pratiques criminelles au cœur des parcours migratoires clandestins de Daloa vers l'Europe

Tableau 4 : Récapitulatif des réponses relatives à la victimisation des migrants

| Avez-vous été victimes d'actes criminels ? | | Homme | Femme | Total |
|--|-----|----------------|--------|--------|
| Valide | Oui | Effectif 30 | 3 | 33 |
| | | % 90,9% | 10,1% | 100,0% |
| | Non | Effectif 0 | 1 | 1 |
| | | % 0,0% | 100,0% | 100,0% |
| Total | | Effectif 30 | 4 | 34 |
| | | % 88,2% | 11,8% | 100,0% |

Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

Le tableau 4 indique que sur les 34 migrants retour, 33 ont été victimes d'actes criminels. Il révèle également que tous les hommes (30) sont concernés, tandis que 3 femmes sur 4 ont subi cette victimisation. Le tableau suivant fournira plus de détails sur cette victimisation, en mettant en lumière les formes d'actes criminels subis par ces migrants.

Tableau 5 : Récapitulatif des aspects criminogènes des parcours migratoires

| Aspects criminogènes de la migration ^a | Réponses | Pourcentage | |
|---|--------------------|-------------|----------------|
| | | N | d'observations |
| Aspects criminogènes de la migration ^a | Arnaques | 15 | 60,0 |
| | Bavures policières | 18 | 72,0 |
| | Vol | 25 | 100,0 |
| | Agression | 24 | 96,0 |
| | Dépouillement | 23 | 92,0 |
| Total | | 105 | 420,0 |

a. Groupe de dichotomies mis en tableau à la valeur 1.

Source : Enquête de terrain, août-octobre 2020, Mai-juin 2023

Les données du tableau 5 présentent les aspects criminogènes des parcours migratoires clandestin selon les avis des personnes enquêtées. À la lecture de celui-ci, nous constatons que les migrants de Daloa vers l'Europe sont victimes de plusieurs actes criminels, notamment des arnaques, des bavures policières, des vols, des agressions et des dépouillements. Ce tableau révèle également que les vols, les agressions et les dépouillements sont les actes criminels les plus fréquents, avec des taux respectifs de 23,8%, 22,9% et 21,9%. Bien qu'en deçà des proportions précédentes, les bavures policières concernent 17,1% des avis des migrants. Les arnaques, inférieurs aux autres

types de criminalités, représentent 14,3% des cas. Ils restent néanmoins un indicateur important des risques auxquels les migrants sont exposés. Ces chiffres nous ont permis de cerner l'ampleur des dangers endurés par les migrants tout au long de leur périple. Par ailleurs, l'enquête qualitative a apporté plus de détails sur les manifestations de cette victimologie.

Migrants : Victimes d'arnaques, vols et agressions dans les parcours clandestins

Arnaques

Les cas d'arnaques évoqués interviennent tout au long des parcours des migrants et se manifestent sous diverses formes. L'un des schémas les plus récurrents concerne les passeurs, auxquels les migrants confient en grande partie leur projet migratoire. Il ressort des témoignages que certains passeurs après avoir exigés des sommes importantes d'argent en échange d'aide pour traverser les pays du Maghreb ou encore rejoindre l'Europe, disparaissent sans laisser de traces. Ces agissements laissent souvent les migrants coincés dans les pays de transit sans ressources. Les migrants ont également affirmé avoir été victimes d'autres individus, qui profitent de leur vulnérabilité et désespoir. Ces personnes, dans le but de leur soutirer de l'argent se font passer pour des passeurs. Avec des discours bien construits pour inspirer confiance, ces "faux passeurs" sillonnent les quartiers informels ou gares routières pour repérer leurs victimes. Par ailleurs, certains migrants ont rapporté avoir travaillé pour des employeurs sans toutefois recevoir le salaire convenu, bien que le travail ait été accompli, parfois dans des situations pénibles. Étant en situation clandestine donc de précarité administrative, ces migrants ne disposent d'aucun document leur permettant de faire valoir leurs droits. Ainsi, par peur d'être dénoncés, arrêtés, expulsés ou déportés dans le désert, ils se trouvent obligés de garder le silence et de se plier aux exigences de leurs employeurs, devenus bourreaux.

Karim, victime de ces criminels opportunistes qui profitent de l'ignorance des migrants en situation clandestine nous raconte sa situation en ces termes :

« Durant mon voyage, j'ai été confié en Libye à un Monsieur qui nous a hébergé dans une petite chambre. Nous étions plus de 10 dans cet espace et c'était vraiment pénible. Après avoir passé plus d'une semaine dans ce lieu sans pouvoir traverser, ce dernier a disparu avec tout ce qu'on lui avait remis comme argent, sans laisser de nouvelles. Pour moi, c'était la seconde fois parce que je m'étais déjà fait arnaquer pour la première fois. Le premier passeur, censé m'aider devait à traverser le désert pour rejoindre la Lybie avait lui aussi disparu mon argent. »

Vols et agressions

Les vols et agressions sont les actes fréquemment rapportés par les migrants, l'indique le tableau relatif aux aspects criminogènes. Selon les enquêtés, ces actes interviennent généralement dans certaines villes de transit comme au Niger, en Libye, en Algérie ou au Maroc ou lors de la traversée du désert. Ils soutiennent que les vols sont le plus souvent perpétrés par des individus isolés ou des groupes criminels. Pendant la traversée du désert, trajet qui se fait souvent à pied ou à bord de véhicules de type 4x4 surchargés ou de gros camions, les migrants affirment avoir été confrontés à des attaques. Ils sont le plus souvent contraints de remettre tout ce qu'ils possèdent comme argent et objets de valeurs, sous la menace d'armes à feu ou d'armes blanches. Pour ce qui est des agressions physiques et verbales, les personnes enquêtées rapportent qu'elles sont commises dans divers contextes violents. Que ce soit en plein désert, dans des lieux de transit ou encore dans certaines zones urbaines, les migrants affirment avoir été frappés ou roués de coups par des individus qui cherchaient à les dépouiller ou à contrôler leur mouvement. Les agressions verbales évoquées se traduisent par des propos racistes. Les migrants révèlent avoir été victimes de propos humiliants adressés par des civils. Ces événements sont particulièrement observés dans des endroits où la présence de migrants est visible.

Malik partage son expérience vécue dans le désert entre le Niger et la Libye à travers ces termes :

« On a été arrêté par des hommes armés de machettes, de couteaux et d'armes à feu alors que nous nous rendions en Libye dans un gros camion qui transportait des marchandises. Dès qu'ils sont arrivés à notre niveau, ils ont tiré plusieurs coups en l'air. Tout le monde était dans la panique. Les enfants apeurés pleuraient, tandis que leurs parents tentaient de les calmer en vain. Après nous avoir ordonné de descendre, ils nous ont menacé de mort et exigé qu'on leur remette tout ce que nous possédions. Ils ont pris la somme de quarante mille (40.000) francs CFA que j'avais sur moi, ainsi que les biens et l'argent des autres. Ceux qui voulaient opposer de résistance ont reçus des coups violents. »

Ange, pour sa part, a été victime des groupes armés en Libye. Il affirme dans son témoignage ceci :

« Pendant que nous nous baladions un samedi soir mes amis et moi, nous avons été accostés par deux véhicules avec des personnes armés à l'intérieur. Sans nous poser la moindre question, ils nous ont embarqués pour, disent-ils, nous conduire au poste de police. On avait vraiment peur parce qu'ils étaient en civil. Finalement, ils nous ont conduit par la suite sur un chantier de construction, un endroit vraiment isolé. Une fois sur les lieux, ils ont cherché à savoir de quelle nationalité nous étions. Puis, ils nous ont demandé de payer la somme de 50.000 frs chacun pour être libérés. Avec les larmes aux yeux, nous leur avons expliqué que nous n'avions pas cette somme sur nous. Celui qui semblait être leur chef a ordonné de prendre ce qu'on avait sur nous et de nous laisser partir. Les autres n'étaient, mais il a insisté. Nous avons vraiment eu de la chance. »

Salim, quant à lui, a été victime d'injures racistes à Tripoli. Selon ses dires, *« Mes amis et moi n'étions vraiment pas à l'aise à Tripoli à cause des mauvais regards néfastes des habitants. Chaque fois qu'on sortait pour des courses, les gens nous insultaient. Certains nous toisaient et crachaient par terre. Nous comprenions déjà le fond de leurs réactions. Un jour, nos voisins nous ont traités de "sales noirs". Un jeune malien avec qui je dormais s'est même fait agresser par un groupe de jeunes qui habitaient le même immeuble que nous. »*

Les récits de Karim, Malik, Ange et Salim mettent en lumière les arnaques, les vols et agressions que subissent les migrants durant leur périple. À travers leurs témoignages, nous comprenons combien les migrants clandestins sont victimes d'exploitation financière, mais aussi de violences physiques et verbales de la part de personnes malveillantes et de groupes armés. La frustration de Karim, victime à plusieurs reprises d'arnaques, décrit une réalité omniprésente dans les parcours migratoires clandestins. De même, les situations vécues par Malik qui s'est fait dévaliser par des groupes armés sous des menaces, et par Ange, qui s'est fait kidnapper, témoignent des violences extrêmes que subissent ces individus sans défense. Ces migrants sont souvent obligés de se soumettre pour préserver leur vie.

Déviances des forces de défense et de sécurité au cœur des parcours migratoires

Bavures policières

Plusieurs migrants ont affirmé avoir été victimes de bavures policières dans les pays de transit tels que l'Algérie, la Libye et le Maroc, généralement dans les villes frontalières ou celles qui servent de points de passage aux migrants. Ces actes se traduisent le plus souvent par des insultes à caractère racial, des interpellations sans autorisation légale et des violences physiques. D'après les témoignages, certains migrants ont fait l'objet d'arrestations sans être soumis aux procédures légales. Ces interventions s'accompagnent parfois de coups violents et d'injures verbales. Il a également été rapporté que des policiers mènent des fouilles corporelles systématiques, particulièrement dans des endroits très fréquentés par des migrants subsahariens. Pendant ces opérations, certains migrants sont conduits dans des postes de polices ou des commissariats, sans prêter attention à leur situation administrative ou sans assistance juridique. Dans d'autres cas, ces migrants sont déportés dans le désert où ils sont abandonnés sans mesures d'accompagnement. Ceux qui ont la chance sont envoyés dans des centres de rétentions en vue d'un rapatriement.

Les récits d'Hervé et de Mahamadou illustrent ces bavures policières telles qu'elles sont vécues par les migrants.

Selon Hervé, « *Pendant que nous étions au Maroc, on a reçu la visite surprise de plusieurs policiers un jour. Après avoir cassé la porte de notre appartement, ils nous ont roués de coups et ont pris tout ce qu'on avait sur nous. Sans nous laisser le temps de nous expliquer, ils nous ont conduit au poste de police, malgré le fait que plusieurs d'entre nous disposaient des documents officiels du HCR. Après avoir passé deux jours enfermés, ils nous déporté dans le désert, nous indiquant la route de l'Algérie.* »

Mahamadou, quant à lui, affirme ceci : « *Je cherchais à me rendre en Europe en 2016 lorsque j'ai été déporté dans le désert sans même avoir pu parler à un avocat ou à un juge. À cette période, je n'avais pas d'argent pour continuer mon voyage et je partais travailler souvent sur des chantiers afin progresser. Un jour, les policiers nous ont arrêté mes amis et moi alors que nous revenions du travail. Après avoir vérifié qu'on n'avait pas de documents officiels de séjour sur nous, ils nous ont conduits au poste. C'est de là qu'on a été déporté.* »

Dépouillements

Les dépouillements sont principalement commis aux points de passage des frontières selon les enquêtés. Il ressort que les migrants soient fréquemment victimes d'extorsion de la part des agents aux frontières. Ces agents exigent des sommes considérables aux migrants avant de leur céder le

passage. Ces pratiques sont souvent accompagnées de menaces d'arrestation ou d'emprisonnement, plaçant ainsi les migrants dans une posture de vulnérabilité. Plusieurs migrants ont révélé à cet effet avoir cédé aux exigences de ces agents au risque de voir leur projet migratoire interrompu. Ces pratiques selon les témoignages sont fréquentes aux frontières entre la Côte d'Ivoire et le Mali, ainsi qu'entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. A ces frontières, les personnes enquêtés affirment avoir été arrêtés, fouillés, puis contraints de verser de l'argent pour poursuivre leur projet. Ces actes sont également rapportés aux frontières de plusieurs pays du Maghreb, où des agents exigent des sommes importantes aux migrants pour franchir les frontières. Il est important de souligner que ces dépouillements fragilisent non seulement les finances des migrants, mais accentuent aussi l'insécurité physique ou psychologique de ces derniers.

Les témoignages suivants nous instruisent sur les détails de cet aspect de victimisation spécifique du processus migratoire clandestin.

Concernant ces dépouillements des migrants, Alfred affirme ceci : « *Les agents qui étaient à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali, nous ont réclamé de l'argent. Malgré le fait qu'on avait nos papiers au complet, ils ne voulaient rien savoir du tout. Ils nous disaient qu'ils savaient où nous allions et que nous devons payer leurs droits. Des deux côtés de la frontière, c'était pareil. Nous avons fini par payer pour pouvoir passer.* »

Issa a vécu une situation pareille à celle d'Alfred au niveau de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Il nous partage ainsi son récit :

« *Au niveau du Burkina Faso, nous avons été interpellés par deux agents qui nous ont conduits au poste. Au total, nous étions au nombre de huit. Après un interrogatoire qui a duré une trentaine de minutes, ils ont fini par comprendre qu'on cherchait à rallier l'Europe. Leur chef nous demande donc de lui remettre la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA chacun afin de nous laisser passer la frontière sous peine de nous mettre en prison pour migration illégale. Nous étions tellement déterminés dans notre projet que nous avons donné l'argent. Aussi, il faut dire que nous nous y attendions, parce qu'on a été informé dès le départ.* »

Les récits de Mahamadou, d'Hervé, Alfred et Issa témoignent des abus de pouvoir exercés par les forces de l'ordre pour exploiter les migrants clandestins. La brutalité exercée sur Hervé, la dépossession de ses biens et sa déportation dans le désert, sans tenir compte de ses documents officiels de HCR mettent en lumière les bavures policières que subissent les migrants tout au long de leur parcours. Le racket institutionnalisé qu'on observe à travers

les expériences d'Alfred et Issa révèle un autre côté de ces dérives, celui des extorsions que subissent les migrants pour franchir les frontières. À travers leurs situations, nous comprenons que les personnes engagées dans les parcours migratoires clandestins sont souvent prises dans un cercle vicieux d'abus, presque sans justice ou protection.

Discussion

L'hypothèse générale de cette étude stipule que les parcours migratoires clandestins sont marqués par des pratiques criminelles. De celle-ci découlent les deux hypothèses spécifiques suivantes : Les personnes engagées dans les parcours migratoires clandestins de Daloa vers l'Europe sont exposées à des arnaques, des vols et des agressions ; Les personnes qui migrent clandestinement de Daloa vers l'Europe sont victimes de bavures policières et de dépouillements.

Au regard des résultats obtenus, il est possible d'affirmer que les parcours migratoires clandestins de la ville de Daloa vers l'Europe sont effectivement marqués par des pratiques criminelles. Plusieurs migrants ont en effet déclaré avoir été victimes d'arnaques, de vols et d'agression commises par des passeurs, des groupes armés ou des personnes malveillantes. Par ailleurs, d'autres témoignages soutiennent cette réalité en présentant des cas de bavures policières et de dépouillements ou d'extorsions commis par des forces de l'ordre. De plus, le nombre important de victimes, soit 33 migrants de retour sur 34, justifie davantage cette victimisation et met en évidence la dangerosité de ces parcours. En comparant ces résultats aux travaux précédents, nous pouvons affirmer que cette recherche du point de vue terminologique adopte une approche légèrement différente de celle des auteurs précédents, qui font usage de termes classiques comme « la violence » pour analyser la victimisation des migrants dans les parcours migratoires. En revanche, nous avons privilégié le terme « d'aspects criminogènes » qui caractérise l'ensemble d'actes de violences et d'abus dont sont victimes les migrants dans leur quête de rejoindre l'Europe. Du point de vue des caractéristiques sociodémographiques, il apparaît judicieux d'affirmer que cette recherche s'inscrit dans la continuité des travaux précédents, comme ceux du HCR (2020) et de l'ONU (2018) relatifs aux origines des migrants. En effet, cette recherche confirme que les migrants clandestins sont originaires de l'espace CEDAO, donc de l'Afrique subsaharienne. Cette convergence est également perceptible dans la répartition selon le sexe des migrants, ainsi que dans les espaces parcourus par les migrants. À l'image des travaux de Freedman (2018) et d'Adam-Vézina, (2020), qui soulignent que les hommes comme les femmes engagées dans les parcours clandestins, ont fréquemment subi des violences, cette étude met en évidence cette réalité de la victimisation, indépendamment du genre. De plus, nos résultats confirment les approches de

Nour (2007), Sall (2007) et Toppé (2022) sur les routes migratoires. En effet, ils décrivent que les migrants embarquent à bord des minicars, des bus, ou même des camions, en direction du Burkina Faso, du Mali, du Niger, puis de la Lybie pour traverser la Méditerranée. Cette recherche corrobore ces observations, puisque les migrants interrogés ont mentionné ces villes comme points de passage. Du point de vue des actes criminels auxquels les migrants ont été exposés, ces résultats s'accordent avec les travaux d'Adam-Vézina (*op.cit.*), qui ont distingué plusieurs types de violences (violence généralisée, institutionnelle et interpersonnelle). En effet, les arnaques, les agressions et les vols mentionnés par les migrants rejoignent les violences généralisées, tandis que les bavures policières, les dépouillements ou extorsions s'inscrivent dans la catégorie des violences institutionnelles, telles que développées par cet auteur. Une convergence est aussi observée quant aux auteurs de ces activités criminelles. Dans les travaux d'Adam-Vézina (*op.cit.*), Freedman (*op.cit.*) et Sall (*op.cit.*) comme dans cette recherche, les passeurs, les groupes armés et les forces de l'ordre sont généralement cités comme auteurs de ces violences. Cependant, une différence remarquable est observable au niveau des violences interpersonnelles. En effet, contrairement aux travaux d'Adam-Vézina (*op.cit.*) et de Freedman (*op.cit.*), qui soutiennent que les femmes sont spécifiquement confrontées à des violences genrées, le plus souvent des violences sexuelles, cette étude ne fait mention de tels faits. Parmi les trois femmes victimes, aucune n'a mentionné cette forme de violence. Elles ont plutôt évoqué des arnaques et agressions. Cette distinction pourrait s'expliquer par le faible taux de femmes ayant pris part à cette étude, ce qui restreint la représentativité des témoignages à ce niveau.

Conclusion

La problématique de la criminalité dans les parcours migratoires clandestins est une réalité sociale qui marque l'actualité sociopolitique, sécuritaire et scientifique depuis des années, tant en Afrique qu'en Europe. Dans un tel contexte, plusieurs auteurs cités dans cet article ont cherché à comprendre ce phénomène en interrogeant les aspects criminogènes qui entravaient les parcours des personnes en situation de migration. La présente étude qui cherchait à identifier les aspects criminogènes de la migration clandestine de la ville de Daloa vers l'Europe s'inscrit également dans cette dynamique. À cet effet, l'hypothèse générale selon laquelle les parcours migratoires clandestins sont marqués par des pratiques criminelles a guidé cette recherche. Au regard des conclusions obtenues à l'issue de l'enquête de terrain, nous pouvons statuer en faveur de la confirmation de cette hypothèse. Les résultats de cette étude ont en effet indiqué qu'un nombre important de migrants, soit 33 migrants de retour sur 34 a été victime d'arnaques, de vols et d'agression commises par des passeurs, des groupes armés ou des personnes

malveillantes. Par ailleurs, d'autres témoignages soutiennent cette réalité en présentant des cas de bavures policières et de dépouillements ou extorsions perpétrés par des forces de l'ordre. Ces résultats indiquent également que les personnes engagées dans ces parcours clandestins présentent des caractéristiques sociodémographiques et un contexte socioéconomique nécessaire à la compréhension du phénomène. Les caractéristiques sociodémographiques révèlent que ces migrants ont un âge compris entre 18 et 41 ans, avec une forte présence des personnes dont l'âge varie entre 18 et 24, représentant 36,5% de la population. Il ressort également que la majorité des migrants ayant été victimes sont de sexe masculin (30), contre 3 victimes de sexe féminin. Par ailleurs, la plupart de ces migrants sont des Ivoiriens, tandis qu'une faible proportion provient des autres pays de la CEDEAO. Concernant le niveau d'instruction, les migrants sont en grande partie analphabète (32,56%) ou de niveau primaire (30,23%), avec des niveaux d'études secondaires (23,26%) et universitaires (13,95%). Quant aux caractéristiques sociodémographiques, cette recherche révèle également que 72,1% des migrants exerçaient une activité professionnelle avant le départ et gagnait en moyenne des revenus mensuels souvent inférieurs à 60.000 FCFA ou pouvant aller jusqu'à 100.000 FCFA. Cette étude nous a aussi informé que les personnes qui migrent clandestinement de Daloa vers l'Europe empruntent principalement quatre routes. La première route part de la ville de Daloa jusqu'en Italie en passant par le Burkina Faso, le Niger et la Libye. La seconde route, quant à elle, part de la ville de Daloa jusqu'en Espagne en passant par le Burkina Faso, le Niger et l'Algérie. En ce qui concerne la troisième route, elle part toujours de la ville de Daloa jusqu'en Espagne en passant par le Mali et l'Algérie. Enfin, la quatrième et dernière route que nous avons pu identifier est celle qui part de la ville de Daloa jusqu'en Espagne en passant par le Mali, la Mauritanie et le Maroc.

Enfin, au regard des enjeux sociaux, sécuritaires et humanitaires que soulève ce phénomène, il apparaît clairement nécessaire de faire des propositions afin de le réduire considérablement. Ainsi, les actions suivantes restent indispensables : Mettre en place une unité spéciale des forces de défense et de sécurité chargée de traquer et de réprimer les réseaux de passeurs et autres acteurs impliqués dans ces pratiques criminelles; renforcer la collaboration avec les pays concernés, tant au niveau sécuritaire qu'administratif, afin de lutter efficacement contre ce phénomène ; plaider auprès de la communauté de l'Union européenne pour assouplir les conditions d'obtention de visas, notamment pour l'immigration choisie, les études, les affaires et autres opportunités ; soutenir les actions des Organisations de la Société Civile qui travaillent sur la prévention de la migration clandestine ; agir sur les causes profondes des migrations clandestines en renforçant l'éducation sur la création de richesses.

Conflit d'intérêts : L'auteur n'a fait état d'aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a obtenu aucun financement pour cette recherche.

Déclaration relative aux participants humains : Cette étude respecte les principes éthiques d'une recherche impliquant des êtres humains. En effet, avant d'entamer cette recherche, nous avons obtenu les autorisations de requises de auprès de l'UFR Criminologie de l'Université Félix Houphouët Boigny, du Préfet de Daloa, ainsi du Maire de ladite ville. Ces institutions ont suivi de près le déroulement de l'enquête, jusqu'à la validation des conclusions, et les principes de la Déclaration d'Helsinki ont été suivis.

References:

1. Adam-Vézina, E. (2020). Parcours Migratoires De Femmes D'Afrique Subsaharienne : Les Épreuves De La Violence. *Revue européenne de migrations internationales*, 1(36), 75-94.
2. Aktouf, O. (1987). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*. Les Presses de l'Université du Québec.
3. El Yessa, A. (2008). *Le droit à l'épreuve de la migration irrégulière en Mauritanie*. Université de Nouakchott-Institut Universitaire Européen.
4. Bardin, L. (1977). *Analyse de contenu*. PUF.
5. Faret, L. (2020). Migrations de la violence, violence en migration. Les vulnérabilités des populations centraméricaines en mobilité vers le Nord. *Revue européenne des migrations internationales*, 1(36), 31-52.
6. Freedman, J. (2018). Violences de genre et « crise » des réfugié.e.s en Europe. *Mouvements*, 1(93), 60-65.
7. Giroux, S., Tremblay, G. et Bouret, R. (2010). *Méthodologie des sciences humaines, la recherche en action*. Edition de Renouveau Pédagogique.
8. Gubert, F. et Mesplé-Somps, S. (2024). *Migrations subsahariennes : avertir des dangers du périple fait-il renoncer au projet de départ ?* <https://dauphine.psl.eu/eclairages/article/migrations-subsahariennes-avertir-des-dangers-du-periple-fait-il-renoncer-au-projet-de-depart/>, consulté le 21 mars 2025
9. HCR. (2020). *Au cours de ce voyage, personne ne se soucie de savoir si vous vivez ou mourez. Abus, protection et justice le long des routes*

- entre l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et la côte méditerranéenne de l'Afrique.* <https://www.unhcr.org/media/journey-no-one-cares-if-you-live-or-die-abuse-protection-and-justice-along-routes-between-0>, consulté le 23 mars 2025
10. INTERPOL. (2023). *Trafficking and Smuggling in the Mediterranean Region.*
 11. Médecins Sans Frontières (s.d). *Criminalisation et maltraitance des personnes en migration.* <https://www.msf.fr/decryptages/criminalisation-et-maltraitance-des-personnes-en-migration>, consulté le 23 mars 2025
 12. Nanquette, A. (2020). *Migration irrégulière et vulnérabilité des migrantes ivoiriennes de retour.* <https://publications.iom.int/system/files/pdf/Ch19-Irregular-migration-and-the-vulnerability-FR.pdf>, consulté le 24 mars 2025
 13. N'da, P. (2015). *Recherche et méthodologie ne sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article.* L'Harmattan.
 14. Noé, JB. (2017). *Migrations et mafias : un marché très lucratif.* https://institutdeslibertes.org/migrations-et-mafias-un-marche-tres-lucratif/?utm_source=chatgpt.com, consulté le 24 mars 2025
 15. Nour, Y. (2007). *L'émigration clandestine et la coopération internationale, Mémoire de Licence 3, Droit et Sciences Politiques,* Université Sidi Mohammed Ibn Abdellah.
 16. OID. (2021). *L'immigration illégale en France.* <https://observatoire-immigration.fr/limmigration-illegale-en-france/>, consulté le 23 mars 2025
 17. OIM. (2018). *Rapport de profilage de migrants ivoiriens, 2017.* <https://dtm.iom.int/reports/rapport-de-profilage-des-migrants-ivoiriens>, consulté le 22 mars 2025
 18. OIM. (2020). *État de la migration dans le monde 2020.* <https://publications.iom.int/fr/node/2837>, consulté le 21 mars 2025
 19. OIM. (2021). *Rapport de profilage des migrants ivoiriens de 2017 – 2020.* <https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd11461/files/reports/OIM%20CIV%20Rapport%20de%20profilage%20des%20migrants%20ivoiriens%202017-2020.pdf> , consulté le 21 mars 2025.
 20. OIM. (2022). *L'Afrique de l'Ouest et du Centre. Routes de la migration irrégulière vers l'Europe.* <https://dtm.iom.int/reports/afrique-de-louest-et-du-centre-routes-de-la-migration-irregulieres-vers-leurope-janvier> , consulté le 22 mars 2025

21. OIM. (2024). *Migration irrégulière vers l'Europe. Route atlantique Ouest-Africaine*. <https://dtm.iom.int/fr/reports/afrique-de-louest-et-du-centre-routes-de-la-migration-irreguliere-vers-leurope-route-3> , consulté le 22 mars 2025
22. ONU. (2018). *Un rapport de l'ONU met en lumière les « horreurs inimaginables » des migrants et réfugiés en Libye et au-delà*. <https://news.un.org/fr/story/2018/12/1032271>
ONUDC. (2022). *Global Report on Trafficking in Persons*. https://www.unodc.org/lpomex/uploads/documents/Publicaciones/Crimen/GLOTiP_2022_web.pdf , consulté le 23 mars 2025
23. PNUD. (2019). *Au-delà des barrières : voix des migrants irréguliers en Europe*. <https://www.vie-publique.fr/en-bref/271919-migrations-africaines-vers-leurope-les-donnees-du-rapport-du-pnud> , consulté le 19 mars 2025
24. RGPH. (2022). *Recensement général de la population et de l'habitat*. https://www.anstat.ci/publicationdetails/c8dd7602f37a5066d0884c5eb97f3f8c624fffc510aa5f10627aac81f17f1e536a99783be21810f3b50a9d3009fedba334fbb58542564badb0c592deeb800f10B_VuLaCTj1WMaZ-zcN-2a3F3E6XulUGhtoxrlvO7TmM , consulté le 23 mars 2021
25. Sall, B. (2007). Migration de travail et protection des droits humains en Afrique. *Études sur les migrations*, 2, (23), 49.
26. Toppé, G. (2022). Médias et culture dans la lutte contre l'immigration clandestine : cas de la Côte d'Ivoire. *Zaouli*, 306-318.
27. UNHCR. (2017). *Global Trends: Forced Displacement in 2016*. <https://www.unhcr.org/globaltrends2017/> , consulté le 20 mars 2025